



Avertissement



CULTURES EN SERRES

No 06 – 12 mai 2009

EN BREF :

- Les pucerons sont actuellement présents en grand nombre dans de nombreuses exploitations. Augmentez votre vigilance dans l'inspection des plantes annuelles et surtout les paniers suspendus. Les exigences de qualité des produits ornementaux ne permettent aucun dégât visible.

LES PUCERONS SOUS SURVEILLANCE

Le puceron

Actuellement, les pucerons causent des dégâts dans plusieurs cultures. Les exigences de qualité des produits ornementaux ne tolèrent pas la présence de pucerons. Les espèces les plus touchées sont les suivantes :

Calibrachoa	Canas	Dahlia	Étoile de Bethléem
Fuchsia	Géranium lierre	Géranium zonal	Hibiscus
Ipomée	Irésine	Lierre anglais	Poivron et tomate (plant)
Solanum des tonnelles	Verveine	Pensée	Gazania

Les pucerons sont des insectes piqueurs suceurs de longueur variant de 1 à 5 mm. Ils sont souvent de couleur verte, mais cette dernière varie selon les espèces de pucerons, l'alimentation, le sexe ou l'environnement (photo 1). La plupart des pucerons adultes en serre n'ont pas d'ailes. Toutefois, ils développent des ailes uniquement lorsqu'ils migrent à la recherche de nourriture ou pour s'accoupler. Ils possèdent, pour la plupart, de petites cornes appelées cornicules sur l'abdomen. Ces structures facilitent l'identification des espèces.

Parmi les espèces les plus importantes, mentionnons le puceron vert du pêcher (*Mysus persicae*), le puceron noir du melon (*Aphis gossypii*) et le puceron de la digitale (*Aulacorthum solani*); ce dernier étant plus difficile à réprimer.

Dégâts

Les dommages causés par les pucerons sont de deux types, soit les dommages directs à la plante liés à l'activité de l'insecte et, pour le second type, la transmission des maladies virales. Comme dommage direct, les pucerons piquent les tissus végétaux, ce qui provoque des déformations et des décolorations des feuilles et des fleurs (photo 2). Les déjections sucrées et collantes du puceron, appelées miellat, favorisent le développement de fumagine. Il rend le feuillage collant et noirâtre. Par leurs piqûres, les pucerons transmettent des maladies virales. Environ 60 % des virus végétaux connus sont transmis par les pucerons. Par exemple, le CMV (virus de la mosaïque du concombre) est transmis par le puceron et affecte les pétunias retombants. Il est donc important de contrôler rapidement les populations de pucerons.





Photo 1. Colonie de pucerons sur le dahlia



Photo 2. Pousses terminales et feuilles déformées sur le dahlia

Cycle biologique

Durant la production d'annuelles en serre, la population de pucerons est surtout composée de femelles adultes vivipares, c'est-à-dire qu'elles donnent naissance à de jeunes larves similaires aux adultes et qui se nourrissent de la sève des plantes dès leur naissance. Les pucerons ont donc deux stades de développement, soit un stade adulte et un stade larvaire. La vitesse de reproduction est très rapide, car chaque femelle donne naissance à 40 à 100 individus sur une période de 20 jours. Les petits squelettes blancs (exuvies) que l'on peut voir régulièrement sur les plants sont un signe de leur mue. Lorsque les colonies de pucerons sont jeunes et comptent peu d'individus, les pucerons demeurent sans ailes et restent stationnaires sur les plantes. Lorsque les colonies deviennent trop peuplées, les pucerons ailés apparaissent et se dispersent dans la serre à la recherche de nourriture.

Stratégie d'intervention

Les pièges collants jaunes ne sont pas efficaces pour dépister les pucerons, car ces insectes sont généralement sans ailes dans les serres. Cependant, les individus ailés sur les pièges indiquent la présence de ce ravageur en grand nombre dans les serres.

Inspectez régulièrement et soigneusement les annuelles et les paniers suspendus.

Désherbez sous les tables de culture, car les mauvaises sont des foyers d'infestation.

Lutte chimique

Les productions sont actuellement en phase de finition. Alors, si vous avez appliqué de l'INTERCEPT il y a 6 ou 8 semaines, son effet résiduel sur le contrôle des pucerons est presque terminé. Des traitements supplémentaires contre les pucerons peuvent alors être nécessaires. Afin d'éviter la résistance des insectes aux produits et le risque de phytotoxicité sur les fleurs, les produits suggérés pour les traitements phytosanitaires contre les pucerons sont présentés au tableau 1.



Tableau 1 : Insecticides homologués contre le puceron dans les plantes ornementales

Produit	Matière active	Groupe de résistance ¹	MODES D'ACTION
DDVP	Dichlorvos	1B	Contact par fumigation. Fumiguer sur feuillage sec (sans rosée sur les plants ou dégouttage). Restriction sur : agératum, capucine, coléus, fougères, géranium, mufler, œillet, rosiers et tradescantia (glace)
ENDEAVOR	Pymetrozine	9B	Systémique
THIODAN	Endosulfan	2A	Contact
TRISTAR	Acetamipride	4	Systémique

¹ Ce numéro de groupe de résistance sur l'insecte est inscrit dans un encadré sur le contenant ou au haut de la première page de l'étiquette.

Texte rédigé par :

Michel Senécal, agronome, M. Sc. Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches,
MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8121, poste 223 – Téléc. : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
secteur Lanaudière, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien – C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5781, poste 259 – Téléc. : 450 589-7812
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

LIETTE LAMBERT, agronome
Avertisseuse – cultures en serres
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél. : 450 454-2210, poste 224 – Téléc. : 450 454-7959
Courriel : Liette.Lambert@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 06 – cultures en serres – 12 mai 2009

